COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COVE
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2017

Régulièrement convoqué par le Président, le Conseil communautaire a délibéré sur les projets inscrits à l'ordre du jour :

RÉPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**	**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION** **VENTOUX-COMTAT VENAISSIN** **84200 CARPENTRAS**
L'an deux mille dix sept le onze décembre, le Conseil de communauté, régulièrement convoqué par son Président dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes.	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ** **SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2017**

Date de convocation : 5 décembre 2017
Affichée le : 5 décembre 2017
Nombre de Conseillers : 60
Nombre de présents : 42 (délibérations n°169-17 à 195-17), 41 (délibérations n°196-17 à 203-17), 40 (délibérations n°204-17 à 210-17)
Nombre de votants : 54 (délibérations n°169-17 à 195-17), 53 (délibérations n°196-17 à 210-17)
Nombre d'absents excusés : 6 (délibérations n°169-17 à 195-17), 7 (délibérations n°196-17 à 210-17)

PRÉSENTS : Aubignan : Guy REY - Stéphane GAUBIAC **Beaumes-de-Venise** : Jérôme BOULETIN **Beaumont-du-Ventoux** : Bernard CHARRASSE **Bédoin** : Luc REYNARD **Caromb :** Léopold MEYNAUD - Christine TRAMIER **Carpentras** : Francis ADOLPHE - Christiane MARCHELLO-NIZIA - Serge ANDRIEU - Agnès MOISSON - Franck DUPAS - Yvette GUIOU - Joël BOTREAU - Caroline BALAS - Gérard ROLLAND - Jean-Pierre CAVIN - Bruno GANDON - Peggy BERTOLUCCI (délibérations n°169-17 à 203-17) - Julien LANGARD **Crillon le Brave :** Guy GIRARD **Flassan :** Michel JOUVE **Gigondas :** Christian MEFFRE suppléant d'Éric UGHETTO **Lafare** : Jean-Paul ANRÈS **Le Barroux :** Hervé CHAUVET suppléant de Bernard MONNET **Le Beaucet** : François ILLE **Loriol du Comtat :** Gérard BORGO - Roselyne MACARIO **Malaucène** : Dominique BODON **Mazan:** Aimé NAVELLO - Roselyne SULTANA - Claude LAUTIER - Louis BONNET **Modène** : Christian RIPERT **Saint Didier :** Michèle PLANTADIS suppléante de Gilles VÈVE **Saint Pierre de Vassols :** Ghislain GRICOURT **Saint Hippolyte le Graveyron** : Jean-Claude ALBAN suppléant d' André AIELLO **Sarrians**: Anne-Marie BARDET - Gérard VILLON - Véronique BAUDIN **Vacqueyras** : Jean-Marie GRAVIER **Venasque :** Gaby BEZERT.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : France MIRTO à Guy REY - Nathalie REYNARD à Luc REYNARD - Pauline DREANO à Franck DUPAS - Jean-François SENAC à Bruno GANDON - Bernard BOSSAN à Francis ADOLPHE - Jacqueline RENOU à Serge ANDRIEU - Hélène CABASSY à Agnès MOISSON - Jeanne YVAN à Julien LANGARD - Joseph BERNHARDT à Gaby BEZERT - Bénédicte MARTIN à Dominique BODON - Pascal BOUREZ à Jean-Marie GRAVIER - Jean-Alain MAZAS à Caroline BALAS - Peggy BERTOLUCCI à Joël BOTREAU (délibérations n°204-17 à 210-17)

ABSENTS : André CAMBE - Karine GUEZ - Hervé de LÉPINAU - Marie-Véronique THOMAS de MALEVILLE - Alain DÉFOSSÉ - Francis JULLIEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian RIPERT

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 9 octobre 2017

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil a été approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°1
Débat d'orientations budgétaires 2018

Le conseil communautaire a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires - Budget primitif 2018.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BP 2018
RAPPORT DE PRESENTATION

Références : articles L 2312-1 et D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

A- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1- Le contexte

L'année 2018 marquera une évolution importante dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales. Après quatre années de baisse des dotations aux collectivités (pour la CoVe, la Dotation d'intercommunalité est ainsi passée de 3,3 Millions d'euros en 2013 à 0,7 Millions d'euros en 2017), de nouvelles orientations se dessinent dans le cadre des discussions parlementaires sur le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.
Elles se résument de la manière suivante :

- Fixation **d'un objectif d'évolution annuel des dépenses de fonctionnement**, inflation comprise, de 1,2 % par an pour les collectivités territoriales et établissements publics à fiscalité propre

- Fixation **d'un objectif de réduction annuel du besoin de financement** (emprunts réalisés moins remboursement de dette) de ces mêmes entités, de 2,6 Milliards d'euros par an pour l'ensemble des collectivités

- Signature d'un contrat d'objectif individualisé, reprenant ces objectifs généraux, pour les collectivités les plus importantes

- **Fixation d'une norme d'endettement**, mesurée à partir du ratio « encours de dette / capacité d'autofinancement brute » : ce montant plafond sera compris entre 11 et 13 années pour les EPCI de plus de 50 000 hb (décret à venir)

Dans ce schéma général, il n'y aurait de nouvelle baisse généralisée de dotation d'Etat, qu'en cas de « déviation par rapport à la trajectoire d'économies prévue ».

Trois autres décisions nationales sont à prendre en considération à l'horizon du budget 2018, qui impactent diversement l'équilibre général de nos finances :

-**la suppression progressive en trois ans de la taxe d'habitation** sur les résidences principales sauf pour les 20 % des ménages aux revenus les plus élevés : cette suppression doit prendre la forme d'un dégrèvement, ce qui préserve intégralement, dans ce premier temps, le niveau de ressources des collectivités qui reçoivent cet impôt.

-**la baisse du nombre de contrats aidés** : l'enveloppe passerait de 310 000 contrats financés en 2017 à 200 000 en 2018. Pour la CoVe, un CAE n'a pas pu être renouvelé en juillet 2017, et deux contrats d'avenir utilisés dans nos crèches ne seront probablement pas renouvelés au 1/1/2018.

-**la hausse du taux de CSG** de 1,7 % en 2018, sera compensée pour les salariés en contrat par une baisse de leur cotisation maladie et chômage. Mais pour les fonctionnaires, qui ne paient pas actuellement de cotisation maladie et chômage, la compensation se fera par une suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (pour les agents qui la paient) et par une indemnité différentielle versée par la collectivité employeur, ce qui va impacter le budget de masse salariale de ces

collectivités. Pour compenser cet effet négatif dans le budget des collectivités, il est prévu de baisser le taux de cotisation patronal d'assurance maladie pour les agents titulaires de 11,5 % à 9,9 %.
L'effet au final devrait être quasiment neutre tant pour les agents que pour la CoVe en tant qu'employeur.

En ce qui concerne le contexte économique général, il est sensiblement identique à celui analysé en fin d'année dernière :
- une **inflation modérée** (effet limitateur sur les indexations de prix pour nos marchés et contrats)
- des **taux d'intérêt qui restent historiquement bas**, bien qu'à un niveau un peu plus élevé qu'à la même période l'année dernière (taux d'emprunt long terme voisin de 1,2% à 1,5 % suivant la durée)
- **une croissance économique encore faible** qui rend la dynamique de nos bases d'imposition de fiscalité professionnelle incertaine
- **une tendance à la hausse de la population de notre territoire** qui devrait engendrer un effet dynamique sur nos recettes (taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères), mais aussi sur certaines de nos dépenses (par exemple, rallongement de nos tournées de collecte d'ordures ménagères et augmentation du tonnage d'ordures à traiter).

Sur la question de l'évolution des compétences exercées par la CoVe, le principal changement pour 2018 concerne **la prise de compétence Gemapi** (gestion des milieux aquatiques et prévention des risques inondations). Pour cette compétence, un impact financier est à prévoir, non compensé à priori par le transfert de charges versé par les communes, qui tient à l'évolution progressive des obligations portées à la charge des intercommunalités en matière notamment de protections contre les crues. Toutefois, sur les deux ou trois années à venir, il s'agira principalement de dépenses d'études à financer. Le choix a donc été fait en interne, sur ces premières années de financement de cette compétence, de ne pas lever la taxe Gemapi (qui aurait impacté les contribuables à la taxe d'habitation, la taxe foncière, et à la cotisation foncière des entreprises), et d'assumer la hausse éventuelle de ces dépenses avec les autres ressources du budget général.

2- Evolution de la situation financière de la CoVe jusqu'à ce jour

Comme pour l'année 2016, l'année 2017 aura été une année de transition en matière de dépenses d'équipement avec 4 millions d'euros environ de dépenses d'équipement attendues. Acquisition de l'ancienne gare, équipement en véhicules de collecte des OM, mise aux normes des déchetteries et aide à la réalisation de logements sociaux sont les principaux secteurs dans lesquels la CoVe a investi en 2017.
L'endettement a légèrement évolué à la hausse (plus 800 k€) pour atteindre un niveau de 18,8 millions d'euros à fin 2017.
L'épargne brute, après une forte baisse en 2016, devrait encore légèrement diminuer en 2017 (moins 260 k€).
Au final le ratio d'équilibre (dette/épargne brute) affiche un niveau un peu plus élevé en prévisionnel à fin 2017 (6,4, contre 5,7 à fin 2016), restant ainsi à un niveau satisfaisant, comparé à la norme plafond affichée dans le projet de loi évoqué plus haut.

3- Prospective et engagements pluriannuels

Les axes stratégiques définis en début de mandat continueront à orienter les choix budgétaires de l'année 2018 et des suivantes.

- Développement économique :

- Sur le site stratégique du marché gare de Carpentras le programme de cessions foncières (644 k€ de ventes réalisées en 2017) se poursuivra en 2018. Cela permet d'abonder pour 2018 l'enveloppe de l'autorisation de programme dédiée aux travaux de réhabilitation du site, qui passerait de 1 900 k€ à 2 544 k€, et donc de boucler le financement des travaux de sécurisation du site, l'aménagement de

la partie sud, et divers travaux sur le site (bâtiment « propulseur », bâtiment carpensud…).
Les deux autres projets d'envergure du site (Pépinière d'entreprise : autorisation de programme de 1,2 M€ ; Ateliers relais : autorisation de programme de 1,8 M€) arrivent en phase de travaux en cette fin d'année 2017.

- L'aménagement de l'espace d'activités économiques du Piol a été validé en fin d'année 2016. En 2017, les acquisitions foncières ont été finalisées. Un budget annexe a été ouvert pour la réalisation de cette opération dont le montant en dépenses (foncier + études + travaux) devrait s'élever à 5,7 M€. En parallèle, la requalification de la voirie du Piol 1, rendue indispensable par la réalisation du Piol 2, est programmée sur le budget principal (autorisation de programme de 730 k€). Ces deux volets de l'opération doivent passer en phase travaux dans le courant de l'année 2018.

- L'opportunité de l'acquisition par la CoVe du bâtiment de l'ancienne gare a fait émerger en fin d'année 2016 un projet intitulé « gare numérique », qui s'inscrit parfaitement dans la stratégie définie lors du séminaire d'élus sur le développement économique. Ce bâtiment intégrera en particulier des activités de prototypage (atelier de fabrication numérique et Fablab mobile) et de service aux entreprises (espaces de coworking, formations). Un partenariat sera noué avec les entreprises privées, pour faire fonctionner la future structure. Une convention de co-maitrise d'ouvrage a par ailleurs été passée avec la Ville de Carpentras qui financera une partie de l'équipement (halle du goût). Dans la programmation pluriannuelle des investissements, 2,6 M€ sont prévus pour financer l'opération d'aménagement.

  • <u>Proximité :</u>

  - Un effort important sera à nouveau accompli en 2018 pour optimiser notre activité de gestion des déchets. 2,7 millions d'euros devraient être dépensés en investissement sur ce secteur (création de la déchetterie de Carpentras, mise en œuvre d'un contrôle d'accès dans nos déchetteries, programme de conteneurs enterrés, renouvellement des véhicules de collecte, amélioration du quai de transfert).

  - Le soutien aux communes se poursuit à travers les fonds de concours versés (fonds de concours exceptionnel, fonds de concours équipement sportifs, fonds de concours équipements de collecte des déchets enterrés), et l'assistance technique apportée (mise à disposition de service, services communs, groupements de commande…).

  • <u>Quelle traduction budgétaire ?</u>

La prospective financière a été construite comme les années précédentes dans le respect de l'objectif fixé par la Président de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Les hypothèses d'évolution des recettes fiscales reposent donc sur la seule variation des bases. Elles tiennent compte notamment de la dynamique passée et des évolutions de population à venir. Les évolutions retenues des produits fiscaux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : + 2,5% par an
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : + 2,5 % par an
- Cotisation foncière des entreprises : + 2,5 % par an
- Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises : + 1,5 % par an
- Taxe sur les surfaces commerciales : - 17,3 % en 2018 par rapport à une année 2017 en forte hausse du fait d'importantes régularisations, puis + 2,5 % par an les années suivantes

En ce qui concerne les autres recettes, le FPIC ne devrait plus progresser compte tenu des annonces faites au niveau national. Le poste « autres recettes » a été prévu en augmentation de 1,0 % par an.

En dépenses de fonctionnement, en dehors de la ligne « charges de personnel » qui sera étudiée dans la seconde partie du rapport, l'enveloppe des fonds de concours versée aux communes évoluerait de la manière suivante :
-Fonds de concours « voirie » : évolution calquée sur celle des tarifs du service voirie (+ 2 % en 2018)

-Fonds de concours « ex DSC » : enveloppe augmentée de 10% de la hausse en valeur absolue du produit fiscal de la CoVe (soit + 1,2 % pour 2018 et 2019, + 1,3 % les années suivantes).
Sur le poste « autres dépenses » : poursuite de l'effort d'optimisation, avec une évolution inférieure à l'inflation (+ 0,5 % par an à partir de 2019).

En section d'investissement, les hypothèses retenues en matière de subvention restent prudentes : la moitié de nos investissements seraient subventionnés à un taux moyen de 20 %. L'équilibre général se fait par l'emprunt, ce qui occasionne, compte tenu des importantes dépenses d'équipement programmées pour 2018, une évolution prévisible de notre endettement de + 7,2 millions d'ici fin 2019, puis une baisse graduée en 2020 et 2021 (24,3 Millions d'€ d'encours prévisionnel à fin 2021).

Le tableau ci-dessous présente le détail de la structure de notre dette en projection au 31/12/2018, sur la base des seuls emprunts présents dans notre encours au 31/12/2017.
L'ensemble des emprunts présents sont classés « sans risques » (charte Gissler catégorie A1).
Les emprunts à taux fixes représentent 64 % de l'encours prévisionnel. Les emprunts à taux variable 36 %, dont 21 % sur index monétaires (euribor/TAG-TAM) et 15 % sur livret A.

En ce qui concerne la politique d'emprunt qui sera poursuivie en 2018, l'objectif est de rester sur une part de taux fixe dans l'encours total comprise entre 60 % et 75 %, en s'approchant toutefois de la partie haute de la fourchette si le niveau des taux reste aussi bas qu'en 2017.

Etat prévisionnel de la dette au 31/12/2018 sur la base des emprunts contractés au 31/12/2017 - Budget Principal

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice 2018		ICNE de l'exercice
			Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt	Capital	Charges d'intérêt (15)	
163 Emprunts obligataires (Total)								
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)	**17 397 257,25**					**1 347 675,72**	**438 850,82**	**53 191,12**
1641 Emprunts en euros (total)	**16 272 257,25**					**1 222 675,72**	**438 850,82**	**53 191,12**
001005	562 500,00	4,33	F	Taux fixe à 4.66 %	4,65	125 000,00	29 853,13	4 295,93
001011	312 387,67	15,75	V	(Euribor 12 M-Floor - 0.08 sur Euribor 12 M) + 0.08	0,01	15 684,26	0,00	42,64
1014	99 239,61	7,97	F	Taux fixe à 3.917 %	3,96	10 343,31	4 198,61	118,78
1015	248 098,39	7,97	F	Taux fixe à 3.917 %	3,96	25 858,35	10 496,49	296,94
1019	285 000,00	9,5	F	Taux fixe à 4.67 %	4,66	30 000,00	14 185,12	0,00
1020	375 836,26	9,88	F	Taux fixe à 5.2 %	5,19	27 984,74	20 456,30	2 302,38
1024	2 399 999,98	8,91	F	Taux fixe à 3.91 %	3,90	266 666,67	104 266,67	7 820,00
1025	1 089 873,23	24,25	V	Euribor 03 M + 1.42	1,10	39 068,37	12 223,01	3 030,73
1026	1 184 267,48	24,5	V	Euribor 03 M + 1.3	0,98	41 968,71	11 825,70	2 941,89
1027	1 092 295,32	24,92	V	Livret A + 1	1,94	38 291,72	21 462,79	1 746,76
1028	2 050 000,00	10	F	Taux fixe à 3.18 %	3,17	200 000,00	69 165,00	16 116,42
1029	1 468 487,48	10,25	F	Taux fixe à 3.26 %	3,25	118 808,44	50 303,24	0,00
1030	1 020 575,45	26,17	V	Livret A + 1	1,94	38 879,08	20 089,56	1 632,07
1031	525 000,00	26,17	V	Livret A + 1	1,94	20 000,00	10 334,39	839,56
1032	115 192,36	5,4	F	Taux fixe à 4.01 %	4,00	16 692,88	5 288,60	2 758,69
1036	884 134,62	17,12	F	Taux fixe à 1.92 %	1,91	42 840,66	17 490,70	2 121,92
1038	612 613,59	12,91	F	Taux fixe à 1 %	1,00	43 911,40	6 400,92	510,51
1040	65 648,66	6,08	F	Taux fixe à 6.09 %	6,07	7 351,88	4 445,73	3 653,73
1041	34 255,92	2	F	Taux fixe à 5,87 %	5,87	10 176,48	2 608,18	2 005,31
1043	938 558,23	13,94	F	Taux fixe à 1,15 %	1,15	61 441,77	11 235,67	449,73
1044	908 293,00	18,94	F	Taux fixe à 1,34 %	1,34	41 707,00	12 521,01	507,13
1643 Emprunts en devises (total)								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)	1 125 000,00					125 000,00	0,00	0,00
001017	1 125 000,00	8,92	V	(TAG 03 M(Postfixé) + 0.1)-Floor -0.1 sur TAG 03 M(Postfixé)	0,00	125 000,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)								
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)								
1678 Autres emprunts et dettes (total)								
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)	**61 017,20**					**14 537,90**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)	**61 017,20**					**14 537,90**	**0,00**	**0,00**
1033	5 310,60	5,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00	885,10	0,00	0,00
1035	16 136,40	6,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 305,20	0,00	0,00
1039	8 460,60	2,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 820,20	0,00	0,00
1042	3 000,00	1,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 500,00	0,00	0,00
1045	28 109,60	3,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00	7 027,40	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)								
1687 Autres dettes (total)								
Total général	**17 458 274,45**					**1 362 213,62**	**438 850,82**	**53 191,12**

Au final, en prenant en compte l'ensemble de ces hypothèses, le ratio Dette / Epargne Brute atteint un pic en 2018 et 2019 à 9,8 années puis rebaisse pour s'établir à 8,3 en 2021.

B- EFFECTIFS ET REMUNERATION

1- Structure des effectifs

	31/12/2016
Effectif global des agents en position d'activité	344
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	253
Contractuels sur emploi permanent	49
Dont remplaçants	43
Agents sur emploi non permanent	36
Total des contractuels	85
Emplois aidés	5
Service civique	1
Assistants maternels	0

Le taux d'administration* de la CoVe est de **4,13 agents pour 1000 habitants**.

*(ETP/Pop totale)x1000

L'effectif sur emplois permanents, par filière et par catégorie, rémunéré au 31/12/16 se présente comme suit :

Filières	A		B		C		Total	
	Taux de féminisation	Effectif de la catégorie	Taux de féminisation	Effectif de la catégorie	Taux de féminisation	Effectif de la catégorie	Taux de féminisation	Total
Administrative	42,86%	**23**	75,00%	**12**	91,18%	**34**	79,71%	**69**
Technique	50,00%	**6**	20,00%	**10**	18,07%	**166**	19,23%	**182**
Culturelle	0,00%	**1**	87,50%	**8**	100,00%	**2**	81,82%	**11**
Sport		**0**	30,00%	**10**			30,00%	**10**
Sociale		**0**	88,89%	**9**	100,00%	**3**	91,67%	**12**
Médico-sociale	100,00%	**5**		**0**	91,67%	**12**	94,12%	**17**
Animation		**0**		**0**	100,00%	**1**	100,00%	**1**
Totaux	65,71%	**35**	59,18%	**49**	35,78%	**218**	43,05%	**302**

2- Durée et organisation du travail

La répartition des effectifs de fonctionnaires, par sexe, selon la durée du travail

	Le 31/12/2016							
	A		B		C		T	% de l'effectif
	H	F	H	F	H	F		
Emplois TNC < 17h30						2	2	0,79 %
17h30 <= Emplois TNC < 28h				1		7	8	3,16%
28h < Emplois TNC						8	8	3,16%
Totaux des emplois à temps non complet	0	0	0	1	0	17	**18**	**7,11%**
Agents TP < 80%				2		1	3	1,18%
80% <= Agents TP < 90%		3	1	4		8	16	6,32%
90% <= Agents TP				1		1	2	0,79%
Sous total - emplois occupés à temps partiel	0	3	1	7	0	10	**21**	**8,30%**
Emplois TC hors TP	17	11	18	18	46	104	214	84,58%
Emplois à Temps Complet	17	14	19	25	46	114	**235**	**92,89%**

L'analyse faite les années précédentes reste la même cette année. Ainsi, on constate une nouvelle fois que la répartition des agents dans les effectifs selon le temps de travail est différente de celle observée dans les autres communautés d'agglomération (données DGCL - 2013). A la Cove, la part des agents à temps complet est inférieure (84,58% contre 87,1%) et la proportion des agents à temps non complet supérieure à celle des autres communautés d'agglomération (7,60% contre 5,5%). La part des agents à temps partiel est légèrement supérieure à celle observée au niveau national (8,3 % contre 7,3%).

3- Rémunération

Pour l'exercice 2016, les charges de personnel s'élevaient à 12 043 000€.

La rémunération des agents pour l'année 2016 se présente comme suit :

Fonctionnaires	**2016**
Total des rémunérations brutes	6.474.848,43€
dont primes et indemnités article 111 (avantages collectifs)	289.398,84€
dont autres primes et indemnités (IHTS, article 88)	706.824,69€
dont NBI	46.604,39€
Non-titulaires sur emploi permanent	
Total des rémunérations brutes	863.454,23€
dont primes et indemnités	89.268,65€
Non-titulaires sur emploi non permanent	***Données non significatives, pas mêmes indicateurs***
Total des rémunérations brutes	
Totaux	

La part des indemnités dans la rémunération se présente ainsi :

	CoVe 2016
Fonctionnaires	15,38%
Non-titulaires sur emploi permanent	10,34%

4- Evolution prévisionnelle pour l'année 2018

	31/12/2016	**31/12/2018**	**Variation 2018/2016**	
Effectif global des agents en position d'activité	344	436	92	+26.74%
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	**253**	**316**	**63**	**+24,90%**
Contractuels	**85**	**114**	**29**	**+34,11%**

La forte évolution des effectifs s'explique par les transferts de compétences, notamment ceux liés à l'extension de la définition de l'intérêt communautaire dans le domaine de la petite enfance, au tourisme et à l'intégration du programme de réussite éducative (PRE).

Les charges de personnel prévisionnelles pour l'année 2018 s'élèveront à 15 610 000 €.

Le projet de délibération, le rapport d'orientations et les tableaux financiers sont consultables sur le serveur ftp.

Programmation pluriannuelle des investissements 2014-2021

en k€	CA2014	CA2015	CA2016	*CA2017*	*CA2018*	*CA2019*	*CA2020*	*CA2021*	*total 2014-2020*
VOIRIE									
Programme voiries intercommunales	21	32	16	*0*	*0*	*0*	*0*	*100*	***69***
Voie accés déchetterie et CET Caromb				*0*	*400*	*0*	*0*	*0*	***400***
Acquisition véhicules / matériel	199	28	93	*20*	*120*	*120*	*120*	*120*	***700***
GESTION DES DECHETS									
Quai de transfert Loriol			10	*10*	*150*	*330*	*0*	*0*	***500***
Déchetterie de Carpentras	0	1	0	*10*	*1 379*	*10*	*0*	*0*	***1 400***
Programme de mise aux normes des déchetteries	0	29	257	*350*	*77*	*0*	*0*	*0*	***713***
Programme conteneurs enterrés	0	0	0	*30*	*100*	*70*	*0*	*0*	***200***
Contrôle accés déchetteries				*0*	*203*	*0*	*0*	*0*	***203***
Autres programmes gestion des déchets	681	0	0	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	***681***
équipements	168	1 093	1 468	*600*	*750*	*750*	*750*	*750*	***5 579***
ENVIRONNEMENT									
Divers programmes + matériel	3	52	81	*62*	*58*	*58*	*58*	*58*	***372***
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE									
Marché gare Carpentras (foncier+études+travaux carreau)	2 258	28	0	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	***2 286***
Marché Gare - programme 2015-2019	4	188	258	*18*	*1 926*	*150*	*0*	*0*	***2 544***
Pépinière d'entreprises du Marché Gare		0	26	*43*	*1 130*	*1*	*0*	*0*	***1 200***
Atelier relais du Marché Gare		10	29	*134*	*1 627*	*0*	*0*	*0*	***1 800***
Acquisition foncière ancienne gare de Carpentras			0	*659*	*0*	*0*	*0*	*0*	***659***
Acquisitions foncières développement économique	0	11	0	*0*	*500*	*500*	*500*	*500*	***1 511***
Requalification ZA du Piol 1 à Mazan :	0	0	0	*40*	*650*	*40*	*0*	*0*	***730***
Gare numérique			20	*40*	*700*	*1 750*	*110*	*0*	***2 620***
Acquisition matériel / maintenance	104	65	98	*152*	*60*	*60*	*60*	*60*	***599***

en k€	CA2014	CA2015	CA2016	*CA2017*	*CA2018*	*CA2019*	*CA2020*	*CA2021*	*total 2014-2020*
ACTION EN MILIEU SCOLAIRE									
Ecole de Suzette	18	14	204	*11*	*0*	*0*	*0*	*0*	***247***
Mise en accessibilité école St Pierrre + Modène	1	222	303	*2*	*0*	*0*	*0*	*0*	***528***
Acquisition matériel - maintenance	67	45	49	*96*	*47*	*47*	*47*	*47*	***398***
TRANSPORTS									
PEM de Carpentras	2 177	1 565	79	*70*	*365*	*0*	*0*	*0*	***4 256***
Liaison ferroviaire Avignon - Carpentras	1 078	374	3	*11*	*384*	*267*	*267*	*0*	***2 384***
Contresens Bd Clémenceau			0	*79*	*0*	*0*	*0*	*0*	***79***
Programme mise en accessibilité arrêts			110	*90*	*90*	*90*	*90*	*90*	***470***
Acquisition matériel - maintenance	104	75	24	*15*	*15*	*15*	*15*	*15*	***263***
URBANISME ET HABITAT									
Subventions logements locatifs	390	397	445	*450*	*1 683*	*630*	*515*	*456*	***4 510***
Réserves foncières	356	137	0	*0*	*200*	*100*	*100*	*100*	***893***
Voie sud-ouest Carpentras	0	0	0	*0*	*750*	*0*	*0*	*0*	***750***
Accessibilité - acqu. matériel - maintenance	39	64	12	*70*	*15*	*15*	*15*	*15*	***230***
EQUIPEMENTS SPORTIFS - AERODROME									
Aide à la réalisation d'équipements sportifs de proximité	0	0	34	*100*	*500*	*400*	*142*	*0*	***1 176***
Acquisition matériel - maintenance	68	30	39	*32*	*17*	*17*	*17*	*17*	***220***

en k€	CA2014	CA2015	CA2016	*CA2017*	*CA2018*	*CA2019*	*CA2020*	*CA2021*	*total 2014-2020*
ACTION SOCIALE - PETITE ENFANCE									
Modernisation aire accueil intercommunale gens du voyage	31	859	27,5	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	***918***
Mise aux normes créches Carpentras (transfert)				*61*	*147*	*0*	*0*	*0*	***208***
Acquisition matériel - maintenance	94	114	79	*239*	*150*	*150*	*150*	*150*	***976***
CULTURE									
CIAP	95	14	14	*14*	*10*	*10*	*10*	*10*	***167***
Graineterie	*0*	4	0	*30*	*161*	*0*	*0*	*0*	***195***
Divers programmes + matériel et maintenance	53	51	46	*10*	*15*	*15*	*15*	*15*	***205***
TOURISME ET AGRICULTURE									
Aménagement source du Groseau				*0*	*260*	*0*	*260*	*0*	***520***
Platrières de Malaucène	103	54	4	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	***165***
Divers programmes + matériel et maintenance	46	2	14	*41*	*5*	*5*	*5*	*5*	***118***
ADMINISTRATION GENERALE									
Réaménagement locaux CoVe	36	261	76	*80*	*117*	*0*	*0*	*0*	***570***
Liaison fibre Ville-CoVe		0	67	*12*	*139*	*0*	*0*	*0*	***218***
Acquisition matériel - maintenance	409	104	290	*287*	*184*	*182*	*182*	*182*	***1 638***
PROVISION non affectée	0	0	0	*0*	*0*	*0*	*1 000*	*2 000*	***1 000***
TOTAL GENERAL	**8 603**	**5 923**	**4 278**	***3 972***	***15 084***	***5 782***	***4 428***	***4 690***	***48 069***

COVE : PROSPECTIVE FINANCIERE CA 2014-2021

en K€ TTC	2014	2015	15/14	2016	16/15	2017	17/16	2018	18/17	2019	19/18	2020	20/19	2021	21/20
Charges de personnel	11 110	11 274	1,5%	12 043	6,8%	15 216	26,3%	15 610	2,6%	15 923	2,0%	16 241	2,0%	16 566	2,0%
Contingent incendie	2 384	2 384	0,0%	2 384	0,0%	2 366	-0,8%	2 411	1,9%	2 458	1,9%	2 505	1,9%	2 553	1,9%
Attribution de compensation (nette)	9 968	9 612	-3,6%	9 485	-1,3%	7 695	-18,9%	7 811	1,5%	7 811	0,0%	7 811	0,0%	7 813	0,0%
Fonds de concours (ex dot voirie)	479	486	1,5%	494	1,6%	502	1,7%	512	2,0%	520	1,5%	528	1,5%	536	1,5%
DSC/Fonds de concours(part communes)	2 427	2 547	4,9%	2 566	0,7%	2 579	0,5%	2 610	1,2%	2 642	1,2%	2 676	1,3%	2 712	1,3%
DSC (part terrasses du ventoux)	162	162	0,0%	162	0,0%	162	0,0%	162	0,0%	162	0,0%	162	0,0%	162	0,0%
Réseau Trans'CoVe	3 694	4 086	10,6%	4 018	-1,7%	4 054	0,9%	4 053	0,0%	4 111	1,4%	4 244	3,2%	4 297	1,2%
Autres dépenses courantes	10 164	9 753	-4,0%	9 692	-0,6%	11 305	16,6%	11 418	1,0%	11 475	0,5%	11 533	0,5%	11 590	0,5%
TOTAL DEPENSES COURANTES	**40 388**	**40 304**	**-0,2%**	**40 844**	**1,3%**	**43 879**	**7,4%**	**44 588**	**1,6%**	**45 102**	**1,2%**	**45 700**	**1,3%**	**46 229**	**1,2%**
DGF -dotation d'intercommunalité	2 958	2 108	-28,7%	1 067	-49,4%	744	-30,3%	744	0,0%	744	0,0%	744	0,0%	744	0,0%
DGF - dotation de compensation	4 881	4 775	-2,2%	4 683	-1,9%	4 553	-2,8%	4 426	-2,8%	4 302	-2,8%	4 181	-2,8%	4 064	-2,8%
CFE	6 034	6 391	5,9%	6 358	-0,5%	6 552	3,1%	6 716	2,5%	6 884	2,5%	7 056	2,5%	7 232	2,5%
CVAE	2 441	2 408	-1,4%	2 360	-2,0%	2 427	2,9%	2 463	1,5%	2 500	1,5%	2 538	1,5%	2 576	1,5%
TASCOM	736	701	-4,8%	840	19,8%	1 052	25,2%	870	-17,3%	892	2,5%	914	2,5%	937	2,5%
IFER	270	278	3,0%	307	10,4%	310	1,0%	315	1,5%	319	1,5%	324	1,5%	329	1,5%
Taxe d'Habitation	8 123	8 523	4,9%	8 449	-0,9%	8 524	0,9%	8 737	2,5%	8 956	2,5%	9 179	2,5%	9 409	2,5%
Foncier non bâti +taxe additionnelle	166	166	0,0%	172	3,6%	169	-1,7%	169	0,0%	169	0,0%	169	0,0%	169	0,0%
DCRTP + GIR	1 300	1 300	0,0%	1 300	0,0%	1 300	0,0%	1 300	0,0%	1 300	0,0%	1 300	0,0%	1 300	0,0%
FPIC	383	514	34,2%	636	23,7%	599	-5,8%	599	0,0%	599	0,0%	599	0,0%	599	0,0%
TEOM	8 459	8 679	2,6%	8 948	3,1%	9 036	1,0%	9 262	2,5%	9 493	2,5%	9 731	2,5%	9 974	2,5%
Rôles supplémentaires fiscalité	280	1 043	272,5%	180	-82,8%	300	67,0%	300	0,0%	300	0,0%	300	0,0%	300	0,0%
Réseau Trans'CoVe	2 898	2 986	3,0%	2 941	-1,5%	2 985	1,5%	3 015	1,0%	3 045	1,0%	3 075	1,0%	3 106	1,0%
Recettes marché gare	582	100		100		100		100		100		100		100	
Autres recettes courantes	6 249	6 558	4,9%	6 195	-5,5%	8 639	39,5%	8 725	1,0%	8 813	1,0%	8 901	1,0%	8 990	1,0%
TOTAL RECETTES COURANTES	**45 760**	**46 530**	**1,7%**	**44 534**	**-4,3%**	**47 290**	**6,2%**	**47 740**	**1,0%**	**48 415**	**1,4%**	**49 111**	**1,4%**	**49 829**	**1,5%**
RESULTAT COURANT	**5 372**	**6 226**	**15,9%**	**3 690**	**-40,7%**	**3 410**	**-7,6%**	**3 152**	**-7,6%**	**3 313**	**5,1%**	**3 411**	**3,0%**	**3 600**	**5,5%**
Charges financières	524	521	-0,6%	488	-6,3%	470	-3,7%	532	13,2%	667	25,4%	687	2,9%	677	-1,5%
Produits financiers	0	0		0		0		0		0		0		0	
RESULTAT FINANCIER	**-524**	**-521**	**-0,6%**	**-488**	**-6,3%**	**-470**	**-3,7%**	**-532**	**13,2%**	**-667**	**25,4%**	**-687**	**2,9%**	**-677**	**-1,5%**
EPARGNE BRUTE	**4 848**	**5 705**	**17,7%**	**3 202**	**-43,9%**	**2 940**	**-8,2%**	**2 620**	**-10,9%**	**2 646**	**1,0%**	**2 724**	**3,0%**	**2 923**	**7,3%**
Charges exceptionnelles	184	4	-97,8%	14	250,0%	5	-64,3%	10	100,0%	10	0,0%	10	0,0%	10	0,0%
Cessions immobilières (y compris aux BA de zones)	171	8	-95,3%	2 195		700	-68,1%	300	-57,1%	500	66,7%	500	0,0%	500	0,0%
Autres produits exceptionnels	385	51	-86,8%	129	152,9%	713	452,7%	20	-97,2%	20	0,0%	20	0,0%	20	0,0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**372**	**55**		**2 310**		**1 408**		**310**		**510**		**510**		**510**	
RESULTAT FONCT. DE L'EXERCICE	**5 220**	**5 760**	**10,3%**	**5 512**	**-4,3%**	**4 348**	**-21,1%**	**2 930**	**-32,6%**	**3 156**	**7,7%**	**3 234**	**2,5%**	**3 433**	**6,2%**

en K€ TTC	2014	2015	15/14	2016	16/15	2017	17/16	2018	18/17	2019	19/18	2020	20/19	2021	21/20
Rembt capital de la dette	1 114	1 248	12,0%	1 288	3,2%	1 253	-2,7%	1 438	14,8%	1 790	24,5%	1 892	5,7%	1 948	2,9%
Avance BA aménagement zones	0	0		1 150		1 000		2 768		1 423		500		500	
Fonds de concours exceptionnel	62	103		59		40		235		100		0		0	
Dotation initiale régie marché gare				50											
Co maitrise ouvrage gare numérique (part ville)						10		100		270		30			
Dépenses d'équipement	8 603	5 926	-31,1%	4 278	-27,8%	3 972	-7,2%	15 084	279,8%	5 782	-61,7%	4 428	-23,4%	4 690	5,9%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 779	7 277	-25,6%	6 825	-6,2%	6 275	-8,1%	19 625	212,7%	9 365	-52,3%	6 850	-26,9%	7 138	4,2%
Emprunts	3 776	25	-99,3%	1 225	4800,0%	2 036	66,2%	8 265	306,0%	2 096	-74,6%	955	-54,4%	1 231	28,9%
FCTVA	498	1 007	102,2%	404	-59,9%	547	35,4%	781	43,0%	856	9,5%	419	-51,1%	374	-10,7%
Rembt avance BA amén. zones	0	200		600		500		1 000		1 730		1 730		1 730	
Co maitrise ouvrage gare numérique (part ville)						10		100		270		30			
Autres recettes d'investissement	1 480	1 375	-7,1%	300	-78,2%	357	18,8%	331	-7,2%	1 257	279,8%	482	-61,7%	369	-23,4%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 754	2 607	-54,7%	2 529	-3,0%	3 449	36,4%	10 478	203,8%	6 209	-40,7%	3 616	-41,8%	3 704	2,4%
RESULTAT INV. DE L'EXERCICE	-4 025	-4 670	16,0%	-4 297	-8,0%	-2 826	-34,2%	-9 147	223,7%	-3 156	-65,5%	-3 234	2,5%	-3 433	6,2%
SOLDE D'EXEC.DE L'EXERCICE	1 195	1 090		1 216		1 522		-6 216		0		0		0	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	2 891	3 929	35,9%	5 194	32,2%	6 716	29,3%	500	-92,6%	500	0,0%	500	0,0%	500	0,0%
Restes à réaliser dép. d'investissement	977	1 214		841											
Restes à réaliser rec. d'investissement	810	1 376		761											
RESULTAT GLOBAL CUMULE	2 724	4 091		5 114		6 716		500		500		500		500	
Dette au 31/12	19 246	18 024		18 099		18 822		25 649		25 955		25 018		24 302	
Dette au 31/12 sur épargne brute	4,0	3,2		5,7		6,4		9,8		9,8		9,2		8,3	

Rapport n°2
Participation au doublement de la rocade sud-ouest de Carpentras entre les giratoires de l'Amitié et Kennedy
Le conseil communautaire a approuvé la convention avec le Département de Vaucluse relative au co-financement des travaux d'aménagement de la voie de contournement sud-ouest de Carpentras entre les giratoires de l'Amitié et Kennedy, moyennant une participation financière de la CoVe s'élevant à 750 000 euros.

Délibération 170-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°3
Convention de reversement de la taxe d'aménagement majorée et poursuite du projet de l'espace économique du Piol
Le conseil communautaire a décidé d'arrêter le dossier du projet de l'Espace Economique du Piol et son schéma d'aménagement.
Il a approuvé la convention à passer avec la commune de Mazan en vue du reversement de l'intégralité du produit de la part communale de la taxe d'aménagement au taux majoré perçu sur ce secteur du Piol pour le financement des équipements publics concernés dont elle a la charge.

Délibérations 171-17 et 172-17 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°4
Prix de cession des terrains aménagés au marché-gare
Le conseil communautaire a approuvé le prix de cession des lots à bâtir sur le lotissement d'activités DURBESSON à 46€ HT/m² conformément à l'estimation de la valeur vénale établie par le service des domaines.

Délibération 173-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°5
Fixation du loyer de la couverture photovoltaïque des hangars techniques de la CoVe
Le conseil communautaire a fixé le montant du loyer de la mise à disposition de la toiture des hangars techniques de la CoVe à 4 000 €/an, pour une durée de 30 ans.

Délibération n°174-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°6
Décision modificative N°4 – Budget Principal
Le conseil communautaire a approuvé le détail des modifications d'inscriptions budgétaires récapitulé dans le tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRINCIPAL 2017 - Conseil de Communauté du 11 décembre 2017

Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-6068-323-ARC - acquisition table de lecture archives	60,32			
011-63512-90 2-SFJ - régularisation taxes foncières 2017		3 657,00		
74-74832-01-SFJ - Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle				1 033,38
023-023-01-SFJ Virement à la section d'investissement	2 563,30			
Total	**2 623,62**	**3 657,00**	**0,00**	**1 033,38**

Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-2184-323-MAG - Acquisition table de lecture archives		60,32		
27-276351-01-SFJ - avance budget annexe Piol	380 000,00			
27-276351-01-SFJ - avances budgets annexes ZAE			377 376,38	
021-021-01-SFJ Virement de la section de fonctionnement			2 563,30	
Total	**380 000,00**	**60,32**	**379 939,68**	**0,00**

Délibération n°175-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°7
Décision modificative des budgets annexes des zones d'activités

Le conseil communautaire a approuvé le détail des modifications d'inscriptions budgétaires récapitulé dans les tableaux ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE ZAE 2017- Conseil de Communauté du 11 décembre 2017

Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
70-7015-90 24-DEV - vente de terrains aménagés			0,10	
042-71355-01-SFJ - variation stock terrains aménagés				0,10
023-023-01-SFJ Virement à la section d'investissement				
Total	**0,00**	**0,00**	**0,10**	**0,10**

Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-168751-01-SFJ - remboursement avance au budget principal	0,10			
040-3555-01-SFJ - stock terrains aménagés		0,10		
021-021-01-SFJ Virement de la section de fonctionnement				
Total	**0,10**	**0,10**	**0,00**	**0,00**

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE ZAE VENASQUE 2017 - Conseil de Communauté du 11 décembre 2017

Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
70-7015-90 24-DEV - vente de terrains aménagés			203 896,00	
042-71355-01-SFJ - variation stock terrains aménagés				203 896,00
023-023-01-SFJ Virement à la section d'investissement				
Total	**0,00**	**0,00**	**203 896,00**	**203 896,00**

Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-168751-01-SFJ - remboursement avance au budget principal	203 896,00			
040-3555-01-SFJ - stock terrains aménagés		203 896,00		
021-021-01-SFJ Virement de la section de fonctionnement				
Total	**203 896,00**	**203 896,00**	**0,00**	**0,00**

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE ZAE BELLECOUR III 2017 - Conseil de Communauté du 11 décembre 2017

Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
70-7015-90 25-DEV - vente de terrains aménagés			173 480,28	
042-71355-01-SFJ - variation stock terrains aménagés				173 480,28
023-023-01-SFJ Virement à la section d'investissement				
Total	**0,00**	**0,00**	**173 480,28**	**173 480,28**

Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-168751-01-SFJ - remboursement avance au budget principal	173 480,28			
040-3555-01-SFJ - stock terrains aménagés		173 480,28		
021-021-01-SFJ Virement de la section de fonctionnement				
Total	**173 480,28**	**173 480,28**	**0,00**	**0,00**

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE ESPACE ECONOMIQUE DU PIOL II 2017
Conseil de Communauté du 11 décembre 2017

Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-6015-90 26-DEV - terrains à aménager				
011-6045-90 26-DEV - études	90 000,00			
011-605-90 26-DEV - travaux	290 000,00			
042-7133-01-SFJ - variation stocks en cours			380 000,00	
023-023-01-SFJ Virement à la section d'investissement				
Total	**380 000,00**	**0,00**	**380 000,00**	**0,00**

Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-168751-01-SFJ - avance reçue du budget principal			380 000,00	
040-33510-01-SFJ - stocks en cours terrains				
040-33540-01-SFJ - stocks en cours études et prestations	90 000,00			
040-33550-01-SFJ - stocks en cours travaux	290 000,00			
021-021-01-SFJ Virement de la section de fonctionnement				
Total	**380 000,00**	**0,00**	**380 000,00**	**0,00**

Délibérations n°176-17, 177-17, 178-17 et 179-17 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°8
Attribution de compensation définitive 2017
Le conseil communautaire a approuvé les montants d'attribution de compensation définitifs pour l'année 2017, tels que figurant dans le tableau ci-dessous, étant précisé que les chiffres figurant avec un signe positif dans le tableau correspondent à un versement en faveur de la Commune, et ceux figurant avec un chiffre négatif, à un reversement de la Commune à la CoVe.

	Montant Attribution compensation définitive 2017
AUBIGNAN	151 982,22
BEAUMES-DE-VENISE	132 057,56
BEAUMONT-DU-VENTOUX	49 869,20
BEDOIN	386 159,95
CAROMB	56 429,58
CARPENTRAS	5 521 343,99
CRILLON LE BRAVE	63 426,21
FLASSAN	-14 455,52
GIGONDAS	220 932,75
LAFARE	138,33
LA ROQUE-ALRIC	437,83
LA ROQUE-SUR-PERNES	3 230,31
LE BARROUX	-116 311,84
LE BEAUCET	11 330,70
LORIOL-DU-COMTAT	49 371,99
MALAUCENE	516 617,11
MAZAN	107 240,65
MODENE	-6 947,00
SAINT-DIDIER	145 462,17
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON	-15 559,15
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	-3 247,00
SARRIANS	440 584,40
SUZETTE	-15 646,94
VACQUEYRAS	40 820,82
VENASQUE	-29 842,38
TOTAL	7 695 425,94

Délibération n°180-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°9
Ouverture de crédits en section d'investissement sur l'exercice 2018
Le conseil communautaire a ouvert en section d'investissement sur l'exercice 2018, les crédits de dépenses selon le tableau ci-dessous :

OUVERTURE DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL DEPENSES - BP 2018

Libellé	Imputation dépense			Montant dépense en €
	article	fonction	service	
Provision acquisitions foncières (réserves)	2111	820	AME	180 000
Provision acquisitions foncières (développement éco)	2111	90 0	DEV	500 000
Provision travaux bâtiments	2135	0200	BAT	40 000
Matériel service bâtiment	2188	0205	BAT	10 000
Acquisition conteneurs et colonnes déchets	2188	81210	GDD	30 000
Provision acquisition logiciels	205	0200	INF	30 000
Provision acquisition matériel informatique	2183	0200	INF	30 000
Provision acquisition/grosses réparations matériel de transport	2182	81210	MEC	80 000
Provision études tous services	2031	0200	DRM	10 000
TOTAL				**910 000**

Délibération n°180-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°10
Subvention à l'UP Ventoux pour le chantier « les jardiniers du Ventoux »
Le conseil communautaire a approuvé une convention d'objectifs avec l'UP Ventoux relative au chantier du verger-conservatoire des Courens de Beaumes de Venise, moyennant notamment le versement d'une subvention de 20 000 €.

Délibération n°181-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°11
Convention annuelle d'objectifs et de financement pour l'année civile 2018 avec les associations gestionnaires des crèches
Le conseil communautaire a approuvé les conventions d'objectifs et de financements annuelles, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, avec les associations suivantes :

- « Les P'tits Loups » pour la gestion de la structure multi accueil intercommunale du même nom située sur la commune de Beaumes de Venise, moyennant notamment le versement d'une subvention de fonctionnement de 134 200 €
- « Grenadine » pour la gestion de la structure multi accueil intercommunale du même nom située sur la commune de Sarrians, moyennant notamment le versement d'une subvention de fonctionnement de 169 000 €.
- Espace social et culturel Villemarie» pour la gestion de la structure multi accueil intercommunale « Les P'tits Mousses » située sur la commune de Carpentras, moyennant notamment le versement d'une subvention de fonctionnement de 207 500 €.
- « Pirouettes » pour la gestion de la structure multi accueil intercommunale du même nom située sur la commune de Mazan, moyennant notamment le versement d'une subvention de fonctionnement de 152 300 €.

Délibérations n°183-17, 184-17, 185-17 et 186-17 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°12
Convention avec la commune de Bédoin pour le chauffage de la crèche
Le conseil communautaire a approuvé la convention avec la commune de Bédoin pour le remboursement des frais de chauffage de la structure multi accueil « Les ventoupetits ».

Délibération n°187-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°13
Reprise d'activités du Programme de Réussite Educative
Le conseil communautaire a décidé d'intégrer en régie directe au sein des services de la CoVe le dispositif « Programme de Réussite Educative » au 1er Janvier 2018 et donc de reprendre l'agent fonctionnaire qui bénéficiera d'une mutation et les trois agents contractuels de droit public qui se verront proposer un contrat reprenant les clauses substantielles (durée, rémunération,…) du contrat dont ils sont déjà titulaires.

Délibération n°188-7 adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Rapport n°14
Dissolution de l'établissement public du centre intercommunal d'action sociale et reprise de l'exercice de la compétence en régie directe par la CoVe
Le conseil communautaire a décidé de dissoudre l'établissement public du centre intercommunal d'action sociale de la CoVe au 31 décembre 2017 et de reprendre l'exercice de ses compétences en régie directe.

Délibération n°189-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°15
Nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour les centres anciens des communes de la CoVe (hors Carpentras, en OPAH-RU)
Le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat multisites 2018-2021 sur tous les centres anciens des communes de la CoVe (hormis le centre ancien de Carpentras qui bénéficie déjà d'une opération spécifique.

Délibération n°190-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°16
Modification d'une subvention pour la réhabilitation d'un logement dans le cadre de l'OPAH multisites
Le conseil communautaire a modifié la subvention accordée à Madame Bouhana Diha dans le cadre de la précédente OPAH multisites, dont le logement est situé à Aubignan à 798,60€ puisque le montant des travaux ayant été porté à 5 836,17€.

Délibération n°191-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°17
Attribution d'une subvention pour le PLU de Modène
Le conseil communautaire a accordé à la commune de Modène, une subvention de 4 500€ pour la réalisation de l'étude de révision du Plan d'Occupation des Sols – élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Délibération n°192-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°18
Modification des critères d'attribution de subvention pour l'acquisition ou l'amélioration des bâtiments communaux destinés au logement
Le conseil communautaire a élargi son dispositif de subvention aux communes à la réhabilitation des bâtiments dont elles sont propriétaires depuis plus de 10 ans et dont les montants de travaux sont égaux ou supérieur à 750€/m² H.T.

Délibération n°193-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°19
Modification des tarifs du camping intercommunal « Le Brégoux »
Le conseil communautaire a adopté les nouveaux tarifs du camping intercommunal Le Brégoux indiqués ci-dessous :

Emplacements Camping – Tarifs Journalier en euros	**Basse saison 15/03-06/07 18/08-31/10**	**Haute Saison 07/07-17/08**
Emplacement (tente, caravane, CC) 1 véhicule inclus – max 5 Pers	4.60	6.40
Adultes	4.70	6.30
Enfants (2-13ans)	2.60	4.00
Véhicule supplémentaire sur emplacement (1max)	3.80	4.50
Electricité (10 Amp)	4.60	5.00
Animal	2.50	4.00
Visiteur (sans accès piscine)	2.00	3.00
Gardiennage caravane	2.00	
Stationnement sur emplacement (Sauf du 01/06 au 30/09)	8.50	
Forfait 2 semaines Famille (2 Ad + 2 Enfants + Elec + Emp)		420.00
Forfait 2 Semaines Famille (2 Ad + 3 Enfants + Elec + Emp)		480.00
Gardiennage caravane (2 transferts inclus / An) – Mensuel	35.00	
Transfert supplémentaire de caravane	15.00	
Les Réductions - Sur tarif Adulte, Emplacement, Enfant	**Sauf du 15/06 au 15/09 Séjour ≥ 15 Nuits**	
Occupation 1 Adulte	10%	
Occupation 2 Adultes	12%	
Occupation 3 Adultes	15%	
Forfait Famille sans Electricité		-50.00
9 semaines payées sur la saison = 1 semaine offerte / Base tarif basse saison		
Forfaits très long séjours (2 Personnes, emplacement, électricité) – Haute saison incluse Limité à 10% de la capacité = 15 Emplacements		
Saison complète : 3475.00		
Forfait 7 Mois : 3320.00		
Forfait 6 Mois : 2950.00		
Forfait 5 Mois : 2550.00		

Tarifs Locatifs incluant gaz, électricité, ménage fin de séjour, 1 véhicule -	**Basse saison 15/03-20/04 22/09-31/10**	**Moyenne saison 21/04-06/07 25/08-21/09**	**Haute saison 07/07-24/08**
Forfait semaine Montmirail, Brégoux, Dentelles, Comtat, Ventoux	340.00	465.00	750.00
Nuit supplémentaire (selon dispo)	50.00	70.00	--
Animal / Jour	50.00	50.00	50.00

Forfait 2 Semaines			1400.00
Forfait 3 Semaines			2000.00
Forfaits selon dispo			
2 nuits (semaine – 4 personnes maxi)	120.00	160.00	--
2 nuits (week-end – 4 personnes maxi)	150.00	220.00	--
Les Réductions			
2ème semaine	- 65.00	- 75.00	--
3ème semaine et plus	- 90.00	- 110.00	
8 semaines cumulées payées (sauf du 07/07 au 24/08) = 1 semaine gratuite en basse saison			

Tarifs Divers	euros
Dose lessive	1.00
Machine à laver 6 kgs	4.00
Machine à laver 10 kgs	6.00
Sèche-linge	2.00
Boissons sans alcool	1.70
Bières	1.80
Eau minérale 1.5L	1.20
Eau minérale 0.5L	0.50
Vins IGP/VDF	6.00
Vins AOC Ventoux	8.00
Vins AOC CDR	9.50
Les magnums & similaires	2.50
Les cônes & similaires	2.00
Les sorbets & similaires	1.30
Location frigo sur emplacement / Jour – mini 7 jours	4.00
Location coffre-fort / Jour	3.00
Prise adaptateur Euro	22.00
Timbre France par 5	7.00
Timbre Monde par 5	9.00
Carte postale pf	0.60
Carte postale gf	0.80

Délibération n°194-17 adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Rapport n°20
Tarif des prestations des services techniques pour 2018
Le conseil communautaire a adopté les tarifs horaires des travaux des services techniques pour l'année 2018 détaillés ci-dessous :

Prestations Voirie	Tarifs 2018
Heure normale (1 agent)	30€
Heure supplémentaire (1 agent)	33,70€
Tracto-pelle (y compris 1 conducteur)	56,85€
Niveleuse (y compris 1 conducteur)	53,75€

Débroussailleuse (y compris 1 conducteur)	49,50€
Forfait débroussaillage si intervention < 5h	250€
Mini-pelle (y compris 1 conducteur)	45,50€
Balai mécanique (y compris 1 conducteur)	43€
Rouleau compresseur (y compris 1 conducteur)	40,20€
Nacelle (y compris 1 conducteur)	54,60€
Camion > 3.5 T dont ampliroll (y compris 1 conducteur)	51,45€
Camion < 3.5 T (y compris 1 conducteur)	42,40€
Eclairage lumineux (prix par point lumineux contrôlé, comprenant un forfait main d'œuvre et déplacement)	2,20€
Peinture routière le mètre carré (m2)	13,70€
Peinture routière le mètre linéaire (ml)	1,05€
Pré marquage le mètre linéaire (ml)	0,40€
Forfait déplacement peinture routière	500€
Bicouche (m2)	6,50€
Imprégnation (m2)	3€
Emplois partiels -2 camions (tonne)	2000€
Emplois partiels – Equipement (PAT)	1550€
Nettoyeur Haute Pression (y compris 1 conducteur)	59€
Balayeuse 4 m3 (y compris 1 conducteur)	75,50€

Prestations Gestion des déchets	Tarifs 2018
Benne Ordures Ménagères (y compris 1 conducteur)	75€
Forfait caisse à végétaux (par mise en place et enlèvement)	111€
Traitement des végétaux des professionnels en composterie (tonne)	41,8€
Traitement des végétaux des professionnels hors territoire	82€
Plastiques agricoles (impropres au recyclage)	21€
Evacuation des déchets de balayage de voirie et des marchés forains	132€

Délibération n°195-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°21
Convention de soutien financier pour le recyclage des métaux et emballages ménagers 2018-2022
La CoVe a signé en 2011 un contrat pour l'action et la performance du Barème E auprès de l'Eco organisme Adelphe afin de bénéficier des soutiens financiers afférents aux tonnages de déchets recyclés sur notre territoire.
L'agrément de l'Etat attribué à Adelphe arrivant à échéance le 31 décembre 2018, le conseil communautaire a validé la contractualisation avec le nouvel organisme Citeo/Adelphe titulaire du nouvel agrément 2018/2022 afin de rester éligible aux soutiens financiers liés à la performance des tonnages de déchets triés.

Délibération n°196-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°22
Convention de soutien financier pour le recyclage du papier 2018-2022
Le conseil communautaire a autorisé le président à signer le Contrat type CITEO pour l'amélioration de la collecte des papiers sur le territoire de la CoVe et la perception des soutiens financiers afférents aux tonnages recyclés

Délibération n°197-17adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°23
Avenant N°2 à la convention de délégation du service de transport public collectif de voyageurs
Le conseil communautaire a autorisé le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation du service de transport public collectif de voyageurs du 06 octobre 2014, et tous actes y afférents.

Délibération n°198-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°24
Groupement de commande pour des bornes de recharge pour véhicules électriques
Le conseil communautaire a approuvé l'adhésion au groupement de commande, coordonné par le SEV, portant sur la fourniture, la pose, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et les termes de la convention constitutive du groupement.

Délibération n°199-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°25
Groupement de commande pour la fourniture de denrées alimentaires
Le conseil communautaire a approuvé le projet de convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture de denrées alimentaires

Délibération n°200-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°26
Convention avec la ville de Carpentras sur le partage d'équipements liés aux systèmes d'informations et de télécom

Le conseil communautaire a approuvé le projet de convention avec la ville de Carpentras sur le partage d'équipements liés aux systèmes d'informations et de télécom et a autorisé le Président à la signer.

Délibération n°201-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°27
Convention de participation prévoyance modification du montant de la participation
Le conseil communautaire a autorisé le président à porter de 10 à 13€ la participation de la CoVe par agent au contrat de prévoyance pour accompagner les agents à hauteur de l'augmentation du taux de cotisation qui passe de 1.10% à 1.43%.

Délibération n°202-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°28
Modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire a adopté les dispositions suivantes :

1) La reprise d'activité du programme de réussite éducative (PRE), soit :
- 1 assistant socio-éducatif de catégorie B, titulaire
- 3 agents contractuels de catégorie B (2 en CDD et 1 en CDI)

2) La création de 32 postes pour permettre l'avancement d'agents de la CoVe qui peuvent y prétendre ; lorsqu'ils y seront nommés, leurs postes précédents seront supprimés. En voici la liste détaillée :
   - 3 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
   - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
   - 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe
   - 1 poste d'attaché principal
   - 12 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
   - 4 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
   - 1 poste d'agent de maîtrise
   - 1 poste d'agent de maîtrise principal
   - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
   - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe
   - 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe
   - 5 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe

3) Renouvellement d'autorisation de recours à des contrats, afin de faire face aux besoins des services (vacances temporaires de poste, remplacement d'agents absents, aléas divers ne pouvant pas être anticipés,…) :

- 1 contrat de catégorie B en CDI pour le technicien SIG en poste depuis six ans.
- 1 contrat de catégorie A, pour pourvoir au remplacement du poste vacant de responsable des transports et de la mobilité, si aucun profil de fonctionnaire ne convenait au terme du recrutement.
- 80 contrats pour accroissement temporaire d'activité (61 catégorie C, 4 catégories C ou B, 9 catégorie B, 4 catégories B ou A, et 2 catégorie A).
- 5 contrats saisonniers de catégorie C.

4) Renouvellement d'autorisation de recours à des vacataires pour l'année 2017, pour des missions ponctuelles et sans caractère de continuité :

- 13 médiateurs du patrimoine pour le service culture et patrimoine, payés 20,68 € bruts de l'heure,
- 3 éducateurs sportifs pour le service actions éducatives, payés 15 € bruts de l'heure,
- 4 pigistes au service communication et évènementiel, payés 10 € bruts de l'heure,

- 4 médecins pour les structures multi-accueil et le programme de réussite éducative, rémunérés 75 € bruts de l'heure,
- 1 infirmier vacataire pour les structures multi-accueil, rémunéré 20 € bruts de l'heure,
- 5 tuteurs pour le programme de réussite éducative, rémunérés 19,50 € de l'heure,
- 1 animateur pour le programme de réussite éducative, rémunéré 15,81 € de l'heure,
- 1 interprète pour le programme de réussite éducative, rémunéré 32,74 € de l'heure,
- 3 professionnels du soin (psychomotricien, orthophoniste, psychologue,…) pour le programme de réussite éducative, rémunérés 34,90€ de l'heure,
- 1 vacataire ayant des compétences de formateur-consultant pour réaliser une mission d'appui à la conduite des changements organisationnels, rémunéré 112,75 € bruts de l'heure.
- 1 vacataire auxiliaire de vie professionnelle rémunéré 17,25 € bruts par heure, qui assiste ponctuellement l'un de nos agents porteur d'un handicap. Cet emploi pourra donner lieu à un remboursement partiel du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Délibération n°203-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°29
Modification du dispositif de gestion des temps de travail du personnel
Le conseil communautaire a modifié le dispositif de gestion des temps de travail des agents de la CoVe, pour prendre en compte la situation des agents du PRE, dont les horaires de travail sont adaptés aux heures auxquelles les familles sont disponibles. C'est-à-dire commencer au plus tôt à 5 heures et finir au plus tard à 20 h 30 ; et si les besoins du service l'imposent, de travailler en journée continue.

Délibération n°204-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°30
Dissolution du CHSCT commun avec la ville et le CCAS de Carpentras et création d'un CHSCT interne à la CoVe
Le conseil communautaire a dissous le CHSCT commun entre la CoVe, la commune de Carpentras et le CCAS de Carpentras à compter du 1er janvier 2018 conformément à la demande des syndicats.
Il a créé un CHSCT interne à la CoVe, à compter du 1er janvier 2018.
Il a fixé le nombre de sièges des représentants titulaires du personnel à 3.
Il a fixé le nombre de sièges de représentants titulaires de l'établissement à 3.
Il a prévu que les représentants titulaires de l'établissement auront voix délibérative.
Il a précisé que la présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

Délibération n°205-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°31
Transfert des compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, modification des statuts de la CoVe
Le conseil communautaire a modifié les statuts de la communauté d'agglomération par l'ajout d'un nouveau septième alinéa au chapitre des compétences :
« 7°) gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :
- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- défense contre les inondations et contre la mer ;
- protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. »

La numérotation des alinéas suivants est modifiée en conséquence.
Le nouvel alinéa 11 (anciennement alinéa 10) est désormais libellé : « action sociale d'intérêt communautaire ».

Délibération n°206-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°32
Désignation des représentants de la CoVe dans les syndicats de bassins versants SMOP- EPAGE du sud-ouest du Mont Ventoux - SIAN
Le conseil communautaire a adhéré au syndicat intercommunal EPAGE du sud-ouest du Mont Ventoux, au syndicat intercommunal d'aménagement de la Nesque, au syndicat mixte de l'Ouvèze provençale à compter du 1er janvier 2018.
Il a désigné ses représentants aux comités syndicaux respectifs.

Délibérations n°207-17, 208-17 et 209-17 adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Rapport n°33
Motion en faveur du maintien du dispositif des emplois aidés
Le conseil communautaire a approuvé la motion suivante :
« L'Etat a initié et poursuivi depuis trente ans une série de dispositifs d'emplois aidés pour accompagner vers l'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées.

Mais aujourd'hui, l'Etat a décidé unilatéralement et brutalement de programmer l'extinction d'une grande partie de ces emplois aidés, prétextant de l'inefficacité du dispositif, et surtout de nouvelles coupes budgétaires.

Nous, collectivités locales, communes et intercommunalités, ainsi que les associations, employons les titulaires de ces contrats aidés à des missions nécessaires de service public et d'intérêt général, et nous avons « joué le jeu » en associant leur travail dans un véritable parcours personnalisé d'insertion et de formation.

Ainsi mis en œuvre, le dispositif n'est pas inefficace : nos collectivités comptent aujourd'hui dans leurs effectifs permanents de nombreux anciens emplois aidés.

Les coupes budgétaires, nos collectivités ne peuvent plus les subir sans remettre en cause les services publics à la population.

Nos emplois aidés, ce sont :
- Des agents des services techniques agissant au plus près de la population
- Des auxiliaires essentiels au maintien de nos établissements scolaires, en particulier en zone rurale :aide administrative à la direction (AAD), d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) et d'assistant d'éducation (AED)
- Des auxiliaires de vie pour nos anciens au sein des EHPAD
- Des animateurs et des acteurs associatifs du quotidien dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Nos emplois aidés, c'est une perspective d'avenir pour les plus fragiles dans un contexte local de chômage et de pauvreté bien en-dessous de la moyenne nationale.

Le conseil communautaire demande donc au gouvernement et aux services de l'Etat de considérer les besoins réels de la population en insertion et les réalités des territoires qui se sentent abandonnés, de se ré-engager au plus près des préoccupations quotidiennes des habitants, et de commencer pour cela par maintenir leurs emplois aidés. »

Délibération n°210-17 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport n°34
Compte-rendu des décisions et des marchés conclus depuis la dernière réunion du Conseil et communications diverses

a) Décisions prises en vertu de la délégation d'attributions du Conseil de communauté au président

Conformément à l'article L.5211-10 *in fine* du code général des collectivités territoriales et à la délibération n° 28-16 du 8 février 2016 portant délégations de pouvoirs du conseil communautaire au Président de la CoVe, il a été rendu compte au conseil des décisions prises par le Président en vertu de cette délégation.
Depuis l'arrêt de l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire du 9 octobre 2017, les décisions suivantes ont été prises et rendues exécutoires :

N° d'ordre	Objet	Date exécutoire
53	Cession d'un engin de manutention	28/09
54	Cession immobilière aux fins de développement économique : signature de l'acte de vente du lot n°7 à Malaucène à la société ECMI	11/10
55	Constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable – Commune de Caromb	26/09
56	Permis d'aménager pour la réalisation de l'espace économique du PIOL sur la commune de Mazan	11/10
57	Compromis de vente en vue de l'acquisition de parcelles à la société Siniat sur la commune de Mazan dans le cadre du projet de l'Espace Economique du Piol	4/10
58	Cession immobilière aux fins de développement économique : signature de l'acte de vente du lot n°5 et n°8 à Carpentras à la société NATIOCREDIBAIL	11/10
59	convention de mise à disposition de la halle florale du marché gare de Carpentras	11/10
60	Décision d'ester en justice pour mettre fin à l'occupation illégale d'un terrain propriété de la CoVe à Loriol du Comtat, désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la CoVe en référé expulsion	17/10
61	Demande de subvention pour travaux aménagement château Durbesson – création pépinière d'entreprise tertiaire « mon 1er	19/10

	bureau »	
62	Convention d'occupation temporaire d'un terrain à Caromb pour une activité de recyclage de gravats.	27/10
63	Demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre du dispositif Éducation Artistique Culturelle	26/10

b) Marchés publics conclus par la CoVe

MARCHÉS Á PROCÉDURE ADAPTÉE :

PA 2017/27 : Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une voirie au marché gare de Carpentras, attribué à AUBRY CONSEIL & INGENIERIE (84290 LAGARDE PAREOL), pour un montant global et forfaitaire de 19 765,00 € HT. Notifié le 19/09/2017.
PA 2017/28 : Réalisation d'une piscine au camping Le Brégoux
PA 2017/28-01 : Lot n°1 – Gros œuvre, attribué à la SARL G.E.C(84170 MONTEUX), pour un montant global et forfaitaire de 142 312,39 € HT. Notifié le 08/11/2017.
PA 2017/28-02 : Lot n°2 – Serrurerie, attribué à la SARL TERRAGNO ET BALLESTER (84200 CARPENTRAS), pour un montant global et forfaitaire de 8 944,00 € HT. Notifié le 28/10/2017.
PA 2017/28-03 : Lot n°3 – Plomberie électricité, attribué à ASR FLUIDELEC (84200 CARPENTRAS), pour un montant global et forfaitaire de 8 473,38 € HT. Notifié le 28/10/2017.
PA 2017/28-04 : Lot n°4 – Piscine, attribué à INTERPISCINE (84800 L'ISLE SUR LA SORGUE), pour un montant global et forfaitaire de 81 897,50 € HT. Notifié le 28/10/2017.
PA 2017/29 : Réhabilitation de la toiture de la graineterie à Carpentras
PA 2017/29-01 : Lot n°1 : Charpente, attribué à JIMENEZ CHARPENTE (84200 CARPENTRAS), pour un montant global et forfaitaire de 100 996,50 € HT. Notifié le 07/11/2017.
PA 2017/29-02 : Lot n°2 : Menuiseries bois, attribué à la SARL BACCOU (84190 BEAUMES DE VENISE), pour un montant global et forfaitaire de 6 513,42 € HT. Notifié le 08/11/2017.
PA 2017/30 : Audit énergétique simplifié du patrimoine de la CoVe, attribué à l'A.L.T.E (84400 APT), dans la limite contractuelle de 24 900 € HT sur une durée de 2 ans. Notifié le 30/10/2017.

MARCHES A PROCEDURE FORMALISEE :

2017/24-268 : Fourniture de récipients pour la collecte des déchets - Lot n°1 : fourniture de bacs à ordures ménagères, attribué à CITEC ENVIRONNEMENT (71530 CRISSEY), pour un montant prévisionnel estimé à 1 135 670,75 € HT annuels, en groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, la Communauté d'Agglomération Lubéron Monts de Vaucluse (LMV), la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) et le SIRTOM de la Région d'Apt – marché conclu sans montant minimum ni montant maximum, pour un an renouvelable trois fois. Notifié le 24/11/2017.

2017/25-269 : : Fourniture de récipients pour la collecte des déchets - Lot n°2 : fourniture de sacs de collecte, attribué à PLASTIQUES ET TISSAGES DE LUNERAY (76860 OUVILLE LA RIVIERE), pour un montant prévisionnel estimé à 122 327,00 € HT annuels, en groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, la Communauté d'Agglomération Lubéron Monts de Vaucluse (LMV), la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) et le SIRTOM de la Région d'Apt – marché conclu sans montant minimum ni montant maximum, pour un an renouvelable trois fois. Notifié le 24/11/2017.

Affiché à l'hôtel de communauté le 18 décembre 2017.

Francis Adolphe,

Président de la CoVe